

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
Direction académique
d'Eure-et-Loir

L'Inspectrice d'académie,
Directrice académique des Services
de l'Education nationale d'Eure-et-Loir.

Inspection de l'Information et de l'Orientation

- VU** l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel ;
VU l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies d'orientation ;
VU le décret n° 2014-1377 du 18 novembre 2014

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la **1^{ère} sous-commission d'appel de fin de Troisième** est la suivante :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

MEMBRES TITULAIRES

Le Président : **Monsieur ELLEAUME, Principal du collège Victor Hugo de Chartres**, représentant de la Directrice académique des Services de l'Education nationale d'Eure-et-Loir

Monsieur SANTUCCI, Principal du collège Edouard Herriot de Lucé

Monsieur YOUMBI, Principal adjoint du collège Michel Chasles d'Epernon

Madame AHUA, Conseillère Principale d'Education du collège Jean Macé de Mainvilliers

Monsieur LE PAPE, Directeur du Centre d'Information et d'Orientation de Chartres

Monsieur BOUTRASSEYT, Professeur du collège Hélène Boucher de Chartres

Madame STEPHAN, Professeure du collège Mathurin Régnier de Chartres

Monsieur PION, Professeur du collège Val de Voise de Gallardon

REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES :

MEMBRES TITULAIRES (3)

Madame BOUHARATI, FCPE

Madame GOUSSU, FCPE

M. NOEL, PEEP

ARTICLE 2 : La sous-commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

Docteur DIPPE, Médecin scolaire

Madame LAROCHE, Assistante sociale scolaire du secteur de Chartres

ARTICLE 3 : Les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 18 juin 2019

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la direction académique d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHARTRES, le 18 juin 2019

Pour la rectrice et par délégation,
La Directrice académique
des services de l'Education nationale d'Eure-et-Loir

Evelyne MEGE

Pour la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale, par délégation,
La Secrétaire Générale


Véronique JULIEN-TITEUX